

Rapport n°34

Accusentu per a creazione d'un postu d'infirmieru territoriale

Approbation de la création d'un poste
d'infirmier territorial

La commune est confrontée à des besoins croissants en matière de santé et de prévention au bénéfice de la population, notamment au sein de la crèche municipale l'Anghjulelli.

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service rendu, il apparaît nécessaire de renforcer les effectifs par le recrutement d'un(e) infirmier(-ière).

L'agent recruté aura notamment pour missions :

- Assurer des actions de soins infirmiers et de prévention ;
- Participer aux actions de santé publique menées par la commune ;
- Contribuer au suivi sanitaire des usagers et/ou du personnel communal ;
- Collaborer avec les partenaires institutionnels et médicaux.

Dans l'hypothèse d'un appel à candidatures statutaires infructueux ou dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être retenu pour le poste, il est proposé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire, conformément aux termes de l'article L.332-8 5° du CGFP.

Cet agent sera recruté pour une durée de 3 ans renouvelable si la nature des fonctions le justifie au regard des compétences spécialisées requises sur ce poste et des missions qui en découlent.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve de ce que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création d'un poste d'infirmier territorial à temps non complet (14h/semaine).
- D'autoriser Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueux.

- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2026.

SYNTHESE

Un postu d'infirmieru territoriale hè statu creatu da rinfurzà l'azione di salute è di prevenimentu, in grembiu à a ciucciaghja municipale. In casu di fiascu di u riclumentu statutariu, u postu puderà esse pruvistu per cuntrattu.